

Département de Biologie

LES LICENCES GÉNÉRALES (SV ET SVT)

Le département de biologie propose et intervient dans deux licences générales :

La licence mention sciences de la vie : (Licence SV) pour les étudiantes et étudiants souhaitant une formation complète en biologie, et une spécialisation selon le parcours choisi :

- Biologie Cellulaire et Génétique Moléculaire (BCGM)
- Biochimie et Biotechnologies (Bio2)
- Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)

La licence mention Sciences de la Vie et de la Terre : (Licence SVT) avec deux parcours

- Biodiversité
- Géosciences / Environnement

cette licence permet une spécialisation vers l'une des trois disciplines sur lesquelles elle se fonde : biologie, géologie et environnement et développement durable.